



Refus versement prime du 13 eme mois apprenti

Par gege62

Bonjour,

Je suis apprenti au sein d'un service communication les salariés sont éligibles à la prime du 13ème mois après avoir pris des renseignements auprès de RH il me maintiennent que je n'ai pas le droit au 13ème mois parce que je suis apprenti et que c'est délibéré comme ça mais logiquement apprenti = cdd non ? donc je suis éligible j'ai demandé à voir une convention collective mon entreprise n'en possède pas apparemment donc logiquement c'est le code du travail qui rentre en ligne de compte.

Si vous pouvez éclairer ma lanterne ça serai sympa :) merci